



Service Urbanisme

DDT 77 - SUO
Centre d'Instruction Sud - Melun
21 SEP. 2017

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
DDT
Service Urbanisme Opérationnel
288, rue Georges Clemenceau
BP 596
77005 MELUN Cedex

Gournay-sur-Marne, le 18 septembre 2017.

RECOMMANDÉ AVEC A/R

N. réf. : DS/NZ/2017/09/199

V. réf. : SUO 2017-475 (affaire suivie par Tony MOUSSEaux)

Objet : Demande d'avis - Dossier provisoire de création de ZAC "Les Hauts de Nesles"

Madame la Préfète,

Nous accusons réception du dossier provisoire de création de la ZAC dite "Les Hauts de Nesles" sur la commune limitrophe de Champs-sur-Marne, en date du 9 août 2017 qui a retenu toute notre attention.

Nous aimerions porter à votre connaissance deux observations pouvant impacter notre territoire, pour lesquelles nous resterons vigilants :

- la gestion des eaux pluviales : le projet prévoit, au Nord de la ZAC, un raccordement aux réseaux d'évacuation des eaux déjà existants sur la ville. Or le réseau des eaux pluviales de la commune de Gournay-sur-Marne est déjà saturé, créant des phénomènes d'inondations récurrents par endroits, par temps d'orages violents ou de pluies soutenues.

De plus, le regard identifié sur le plan devant servir d'exutoire au nord se situe sur le territoire communal de Gournay-sur-Marne, hors périmètre donc de la ZAC. Nous exprimons donc un avis défavorable quant à l'accueil de ces volumes d'eaux supplémentaires engendrés par ce projet sur la ville.

- le trafic automobile futur : Un projet de ZAC de cette envergure, avec à terme la construction de 3500 logements et 40000 m² de bureaux, impactera les schémas de circulation, et notamment sur la ville de Gournay-sur-Marne. En effet, il est à noter que notre ville possède le seul franchissement routier de la Marne dans le



secteur, avec un axe central, la RD104, qui accueille déjà près de 15000 véhicules par jour. Celui-ci est quotidiennement congestionné aux heures de pointe, sur plusieurs kilomètres. Bien que les modes alternatifs à la voiture soient bien sûr au centre de ce projet, il est néanmoins à craindre un rabattement du trafic sur cet axe majeur au rayonnement important dépassant le cadre de nos communes.

Nous serons donc également particulièrement attentifs aux plans de circulation prévus en complément de l'aménagement de la ZAC.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

L'Adjoint au Maire,
Chargé du Cadre de Vie
Delphine SCHLEGER

